

Normes de potabilité de l'eau

La directive 80/778/CEE du Conseil du 15 juillet 1980 précise les normes de potabilité de l'eau destinée à la consommation humaine. On peut appliquer ces normes à l'eau destinée à l'abreuvement des vaches et au nettoyage des installations de traite.

Normes de potabilité d'eau pour la consommation humaine

<i>Analyses bactériologiques</i>	Coliformes totaux	0
	Coliformes fécaux ou Escherichia coli	0
	Streptocoques fécaux	0
	Clostridium Sulfitoréducteurs	0
	Staphylocoques	0
	Salmonelles	0
<i>Analyses chimiques</i>	Turbidité	< à 15 gouttes de mastic
	pH	entre 6,5 et 9,5
	Titre hydrotimétrique ou dureté	maximum 30° (valeur conseillée : < à 15°)
	Ammoniaque	< à 0,5 mg/litre
	Nitrites	< à 0,1 mg/litre
	Nitrates	< à 50 mg/litre
	Fer	< à 0,2 mg/litre
	Chlorures	< à 250 mg/litre
Sulfates	< à 250 mg/litre	

Source : Institut de l'Elevage